

Projet agrivoltaïque sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt (87)

Compte rendu de la réunion publique du 16 mai 2025 à la salle Bartholdi

Nombre de participants : 43

Les intervenants

- **Lydie Riviere**, Cheffe de projets chez Photosol
- **Benoit Calmes**, Responsable développement région chez Photosol
- **Antoine Revers**, chargé concertation et actions territoriales chez Photosol
- **Sabrina Raflin**, propriétaire exploitante

Ouverture de la réunion

Antoine Revers remercie Madame la Maire de la commune de Châteauneuf-la-Forêt et les habitants présents à la réunion et précise le déroulé de la réunion.

Déroulé de la réunion

- ✓ Présentation du projet
- ✓ Présentation des actions de concertation et des retombées économiques du projet
- ✓ Temps d'échanges

Présentation du projet

Voir le diaporama en annexe de ce compte-rendu.

Temps d'échanges

Une participante demande si les haies qui seront plantées pour réduire la visibilité de la l'installation agrivoltaïque seront à feuillage persistant afin que celle-ci ne soit pas visible en automne et en hiver.

Lydie Riviere indique que l'étude paysagère est toujours en cours mais que les haies sont systématiquement composées d'essences locales et que des espèces à feuillage persistant peuvent être choisies.

***Un participant** demande si le projet est développé sur 5 communes différentes et si le permis de construire est délivré par la mairie.*

Benoit Calmes précise que c'est l'exploitation des agriculteurs qui s'étend sur 5 communes et non le projet ; mais d'autres projets sont en effet en développement sur d'autres communes, toujours sur les terres de M. Dugot et Mme Raflin. Il indique également que le permis de construire est déposé en mairie mais délivré par le Préfet.

***Une participante** explique que sur un parc agrivoltaïque se situant dans une commune à proximité (Neuvic-Entier), les moutons n'ont rien à manger car seules des graminées poussent sous les panneaux. Elles souhaitent également savoir comment les moutons s'abreuveront.*

Benoit Calmes précise que dans le cadre de ses projets agrivoltaïques, Photosol procède à un ensemencement avant et après la construction de l'installation. Les semences choisies sont et seront adaptées à l'élevage et au pâturage et Photosol s'engage à réensemencer régulièrement les terres concernées par le projet, environ tous les 10 ans. Par ailleurs, Photosol a pris part à une étude réalisée par l'INRAE de Clermont-Ferrand sur la pousse de l'herbe sous les panneaux : cette étude a mis en avant le fait que les panneaux ont un effet protecteur de l'herbe en période de sécheresse, qu'ils favorisent un « lissage » de la pousse de l'herbe durant l'année et que la production annuelle de biomasse est équivalente que sur une parcelle sans panneaux.

En ce qui concerne la ressource en eau, des abreuvoirs seront disposés à différents endroits de la parcelle et seront à la charge de Photosol. L'eau sera puisée par forage ou proviendra du réseau public.

***Un participant** dit qu'il n'y a jamais eu de moutons sur les parcelles concernées par le projet et pense qu'ils sont un prétexte pour l'installation de panneaux solaires.*

Mme Raflin répond qu'il n'y a effectivement pas de moutons sur ces parcelles parce qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion d'en mettre : Châteauneuf se trouve à 17 kilomètres de St-Germain-les-Belles. M. Dugot a récupéré ces terres au décès de son père : il faut donc leur laisser le temps de tout gérer, mais il est prévu d'y mettre des moutons, avec ou sans le projet avec Photosol. Enfin, le projet agrivoltaïque été souhaité pour l'avenir de leurs enfants qui veulent s'installer.

Benoit Calmes complète en précisant que la loi APER oblige les développeurs à respecter le cadre de l'agrivoltaïsme, notamment le maintien d'une activité agricole significative, et que si celui-ci n'est pas respecté, des sanctions sont encourues, la plus importante étant le démantèlement de l'installation.

***Une participante** demande ce que devient l'électricité qui n'est pas consommée à l'instant où elle est produite et si les batteries de stockage sont suffisamment développées pour stocker le surplus.*

Lydie Riviere répond qu'il n'y aura pas de batteries de stockage sur l'installation à Châteauneuf et que toute la production sera envoyée dans le réseau de transport et de distribution public de Rte et Enedis.

***Une participante** demande quelle est la culture actuelle sur les terres agricoles concernées par le projet.*

Mme Raflin répond que des châtaigniers ont été plantés mais qu'ils sont tombés malades. À Julika il y a aussi de l'avoine et il est prévu d'y remettre les moutons, avec ou sans ce projet. Elle rappelle que celui-ci est pensé pour leurs enfants : l'un de leurs fils devrait reprendre les terres de Châteauneuf.

***Un participant** intervient en disant que M. Dugot et Mme Raflin n'ont jamais ramassé une châtaigne et que ce sont les citoyens qui payent les subventions que les agriculteurs perçoivent. Il explique qu'ils n'ont jamais entretenu ces châtaigniers et qu'ils doivent avoir des obligations en la matière. Il appelle à ce que la Chambre d'agriculture surveille davantage les exploitations.*

Mme Raflin explique qu'ils n'ont jamais perçu de subventions.

***Un participant** demande le taux de couverture de l'installation agrivoltaïque.*

Lydie Riviere répond que la surface de l'implantation des panneaux est de 7,2ha sur 16,5ha, ce qui correspond à un taux de couverture de moins de 45%. **Benoit Calmes** complète en précisant que la réglementation ne prévoit pas de taux de couverture plafond pour les installations de moins de 10MWc. Il est souligné néanmoins que des études agricoles sont en cours, réalisées par la Chambre d'agriculture et que Photosol et ses partenaires respecteront ses préconisations.

***Une participante** revient sur le sujet de la provenance de l'eau qui sera dans les abreuvoirs.*

Benoit Calmes répond qu'il n'a pas la réponse précise. Il propose de l'apporter dans le compte-rendu de la réunion publique qui sera transmis à la mairie.

***Un participant** demande le coût du projet et qui le finance.*

Lydie Riviere répond que le montant sera compris entre 4 et 8 millions d'euros et que l'incertitude est liée à la solution de raccordement et aux travaux qui seront réalisés. Il est également indiqué que le projet est notamment financé grâce à l'emprunt bancaire.

***Un participant** demande quelle sera la rémunération des agriculteurs grâce au projet.*

Benoit Calmes répond que les agriculteurs seront rémunérés à deux titres : pour la location des terres à Photosol et pour l'entretien des parcelles à travers une prestation de service.

***Un participant** demande si la commune de Châteauneuf devra, pour une raison ou pour une autre, notamment pour le raccordement, participer au financement de l'installation photovoltaïque.*

Lydie Riviere répond que l'intégralité des coûts liés au projet, raccordement inclus, revient à Photosol et que la commune de Châteauneuf n'aura aucun euro à déboursier.

***Un participant** intervient en disant que Châteauneuf n'aura que les nuisances du projet comme externalités.*

Benoit Calmes évoque les retombées fiscales dont bénéficiera la commune, le financement participatif ouvert aux habitants et le fait que les nuisances potentielles seront évitées ou réduites par différentes mesures : plantation de haies, éloignement des onduleurs et des postes de transformation des habitations, etc.

***Un participant** demande si le projet de Neuvic-Entier est porté par Photosol et la raison pour laquelle Photosol ne s'est pas manifesté pour développer ce projet.*

Benoit Calmes répond que ce n'est pas Photosol qui a développé le projet de Neuvic et que Photosol n'a pas été sollicitée pour le développer.

***Une participante** demande ce qu'impliqueront les travaux en matière de main d'œuvre, de temps de travail et quelle est la durée de la concession.*

Lydie Riviere répond que la construction devrait durer environ 12 mois et devrait mobiliser environ 60 emplois : techniciens, électriciens, etc. Il est précisé que pendant la phase d'exploitation, des techniciens de Photom, filiale de Photosol, interviendront régulièrement sur le site pour en assurer la maintenance. Il est indiqué par ailleurs que la concession a été signée pour 30 ans et qu'au bout de ces 30 ans, Photosol aura l'obligation de démanteler l'installation, à moins qu'un renouvellement de quelques années ne soit décidé.

***Des participants** demandent si Photosol appartient à un groupe, si ce groupe est français et quelles sont ses activités.*

Benoit Calmes répond que la société Photosol a été acquise en 2022 par le groupe français Rubis, à hauteur de 80%. Ce groupe coté en bourse, qui mène des activités dans le secteur du transport d'énergie, fossile historiquement, s'est engagé dans la production d'énergie renouvelable.

***Un participant** demande si Photosol prévoit de « mettre de l'argent de côté » pour le démantèlement et pose la question du risque pour les propriétaires et la collectivité.*

Benoit Calmes explique que Photosol répond aux appels d'offre et aux critères de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour avoir accès aux tarifs réglementés de l'électricité, et qu'il y a dans ce cadre ainsi que dans celui de la loi APER une obligation réglementaire de mettre une somme d'argent sous séquestre pendant toute la durée d'exploitation pour le démantèlement de l'installation. Il explique que les développeurs énergétiques payent aussi une écocontribution pour le recyclage des panneaux solaires, notamment réalisé par Soren, éco-organisme français agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

*En cas de revente totale ou partielle du parc, **Madame la Maire** demande quelles seraient les obligations qui incomberaient à l'acheteur.*

Benoit Calmes répond que l'acheteur est dans l'obligation de respecter tous les engagements pris par Photosol, que ce soit les engagements pris dans la promesse de bail (qui évoque la prise en charge du démantèlement de l'installation par Photosol), dans les contrats de vente d'électricité et dans le dossier de la demande de permis de construire.

***Un participant** demande l'impact du projet / de l'agrivoltaïsme sur le foncier agricole et affirme que c'est la souveraineté agricole de la France qui est mise en danger.*

Benoit Calmes répond qu'aucune étude ne montre que l'agrivoltaïsme a un impact sur le prix du foncier agricole. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) affirme qu'il n'y a effectivement pas suffisamment d'éléments prouvant un tel impact. Sur la question de la souveraineté alimentaire, il répond que les terres agricoles utilisées et celles qui le seront pour l'agrivoltaïsme représentent moins de 1% de la Surface Agricole Utile française. Il explique aussi que l'agrivoltaïsme protège l'activité agricole, que celle-ci est maintenue et doit rester l'activité principale.

***Une participante** demande si les installations agrivoltaïques peuvent s'adapter à d'autres animaux que les moutons et à des cultures.*

Lydie Riviere précise que sur ce projet, il s'agit d'un élevage ovin. Il est indiqué que les structures et les panneaux peuvent s'adapter à différents élevages et cultures : par exemple, il y a différentes structures de panneaux, fixes et mobiles. Aussi, Photosol participe à des études pour mieux connaître et comprendre les synergies possibles entre les cultures et les panneaux. Il rajoute que l'agrivoltaïsme participe au maintien de l'activité agricole, notamment ovine, et qu'il poursuit aussi l'objectif de la souveraineté agricole.

***Une participante**, élue de la commune, demande si nous avons des données sur l'impact des parcs photovoltaïques sur le prix de l'immobilier et s'il y a une distance réglementaire à respecter entre le parc et les habitations.*

Benoit Calmes répond qu'il n'y a pas de distance réglementaire à respecter dans le cadre de parcs photovoltaïques, comme il en existe une dans le cas des parcs éoliens. Concernant l'impact des parcs photovoltaïques sur le prix de l'immobilier, il n'y a pas d'étude qui montre un lien de cause à effet.

***Un participant** demande à qui revient la charge de l'entretien du parc.*

Lydie Riviere explique que Photom, filiale de Photosol, et ses prestataires assurent la maintenance des parcs.

***Un participant** vante les bienfaits des petites structures photovoltaïques notamment sur toiture. Il explique également que nos projets incitent plutôt à l'augmentation de la consommation d'énergie, alors que la sobriété énergétique est indispensable.*

Benoit Calmes rappelle que Photosol développe également des petites structures photovoltaïques, l'objectif étant de pouvoir construire des projets cohérents et adaptés à différents contextes. Concernant la surproduction d'électricité, il est rappelé les réflexions en cours relatifs à la flexibilité du réseau, du changement à venir des heures creuses et à l'électrification des usages. **Antoine Revers** rajoute que la production d'énergie renouvelable est nécessaire, au même titre que la sobriété, toutes deux étant des piliers indispensables pour réussir la transition énergétique de la France.

***Un participant** pense que la production et la distribution de l'énergie devraient être totalement nationalisées, le secteur privé ayant un impact négatif sur l'ensemble du système énergétique. Il évoque aussi l'inégalité que génère l'agrivoltaïsme en permettant à quelques agriculteurs seulement de profiter de ses retombées.*

Antoine Revers évoque les complémentarités entre le secteur public et le secteur privé, sans nier les problématiques existantes. Il insiste sur le fait que Photosol s'engage à développer des projets respectueux qui permettent la production d'une électricité à la fois renouvelable et compétitive. En ce qui concerne le partage de la valeur, il faut en effet prendre et soutenir les mesures qui permettront au monde agricole dans son ensemble de profiter des retombées économiques de l'agrivoltaïsme. **Lydie Riviere** rappelle que la loi limite la surface d'implantation d'installations agrivoltaïques par exploitation et qu'en cela le partage de la valeur est favorisé.

Madame la Maire conclut en remerciant Photosol pour les échanges cordiaux et constructifs et d'avoir répondu favorablement à l'ensemble des demandes de la mairie. Elle explique que les élus se questionnent beaucoup sur le développement de ces projets d'énergies renouvelables, qui ne semblent pas toujours vertueux. En l'état actuel du projet présenté par Photosol, le conseil

municipal de Châteauneuf ne s'y opposera pas. Elle indique enfin avoir apprécié les échanges ayant eu lieu durant la réunion publique, qui a été utile et intéressante.

Les engagements pris par Photosol lors de la réunion publique

- 1) Apporter des précisions sur la provenance de l'eau des abreuvoirs
- 2) Apporter des précisions sur l'impact de l'agrivoltaïsme sur le prix du foncier agricole
- 3) Envoyer le compte-rendu de la réunion publique à Madame le Maire et mettre en ligne la présentation ainsi que le compte-rendu sur le site internet de Photosol

1) Provenance de l'eau des abreuvoirs

La solution envisagée est le raccordement au réseau public d'eau mais la solution définitive sera connue dans les prochains mois. S'il y a une source existante sur les parcelles, elle pourrait être choisie à condition qu'elle n'ait pas d'impact écologique ; les études n'ont pas encore été réalisées. La solution retenue sera à la charge de Photosol.

2) Impact de l'agrivoltaïsme sur le prix du foncier agricole

Aucune étude ne montre que l'agrivoltaïsme a un impact sur le prix du foncier agricole. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) affirme qu'il n'y a effectivement pas suffisamment d'éléments prouvant que l'agrivoltaïsme augmente le prix du foncier agricole.

3) Présentation du projet et compte-rendu de la réunion publique

Le compte-rendu de la réunion publique ainsi que la présentation du projet sous forme de diaporama seront disponibles sur le site internet de Photosol : www.photosol.fr.